

HUGUES de CHALON EVEQUE D'AUXERRE

AUX ORIGINES DE DONZY



*Cathédrale Saint-Etienne d'Auxerre
(Peintures murales de la Crypte, début du XIème siècle)*

Hugues de Chalon, 49^{ème} évêque d'Auxerre, de 999 à 1039, est un personnage central de l'histoire du Donziais : l'historiographie classique lui attribue même la fondation de la baronnie de Donzy. Pour faire connaissance avec ce grand seigneur bourguignon de l'an Mil, avant de développer ce que furent ses actions, lisons la notice, écrite peu d'années après sa mort, que lui consacre la « *Geste des évêques d'Auxerre*¹ ».

49. De Hugone

« Hugues de Chalon avait pour père Lambert, le plus vénérable des comtes, et sa mère Adélaïde était de très noble origine. Lambert son père fit construire le monastère de Paray, la plus prestigieuse des abbayes, et l'enrichit de très vastes possessions ; c'est là qu'il repose avec honneur. Après la mort de son père, Hugues, en route pour la cour du roi, dut traverser la cité d'Auxerre. Il y fit halte pour prier et entra dans l'église de saint Etienne le protomartyr. C'était la première heure du jour. Plongé dans ses prières, il entendait le cœur chanter la douce mélodie de l'hymne de prime. Comme il était d'une âme pieuse et prompte à l'effusion des larmes, il se sentit transporté. Il raconta ensuite qu'il avait prononcé ces mots : « Seigneur, roi du Ciel et de la terre, toi qui crées tous les biens et dispense les honneurs, si ta préscience a voulu que, par ta largesse, je reçoive un jour la dignité épiscopale, que ta volonté soit faite, je t'en prie. » Sa demande fut exaucée par la suite. Depuis son enfance, beaucoup le voyaient en effet comme un évêque possible pour de nombreux sièges en raison de sa noblesse. Quand l'évêque Jean quitta ce monde et qu'on chercha un successeur, Hugues fut élu selon l'usage, avec la faveur du duc Henri, et le consentement du roi Robert ; il fut consacré dans l'église de saint Germain et aussitôt donné comme évêque au siège cathédral d'Auxerre.

Comme il n'avait pas de frère germain, c'est-à-dire quelqu'un qui put gérer à sa place les biens paternels par droit de succession, il se trouva pris dans de multiples tracas tandis qu'il répondait aux obligations de ses charges d'évêque et de comte, et il ne pouvait pas se consacrer suffisamment à chacune. Il advint là-dessus qu'après la mort du duc Henri, qui avait épousé sa sœur, les principaux nobles de Bourgogne entrèrent en rébellion contre le roi Robert. Ils refusèrent absolument de se soumettre à son pouvoir et d'obéir à ses commandements : ils arrachèrent à leur profit les places et les châteaux du duc, l'oncle du roi. Hugues avec tous ses hommes manifesta une fidélité sans faille au roi. Pour cette raison il fut longtemps en butte à la vive animosité des autres, ce qu'il supporta avec vaillance.

Souvent empêché d'accéder à son propre siège épiscopal, il se contenta de résider sur la terre paternelle et conserva l'aide de ceux qui l'aimaient véritablement. Chaque fois qu'il s'éleva contre les manigances de ses ennemis, il remporta finalement la victoire, et à juste titre. Car, selon le précepte de l'apôtre : Craignez le Seigneur, honorez le roi, et cet autre : Tout être doit se soumettre aux puissances supérieures, et bien que l'Écriture annonce : Toujours la paix vient avec le bien, la guerre avec les vices, et qu'il soit plus utile de laisser éclater le scandale que

¹ « **Les Gestes des évêques d'Auxerre** » (tome I, collection « Les classiques de l'histoire de France au moyen-âge », sous la direction de Michel Sot ; Ed. Les Belles

d'oublier la vérité, si l'on ne peut faire autrement, il craignit cependant le scandale et se rendit à Rome auprès du Pape, proclamant qu'il se repentait amèrement de ses fautes, criant qu'il était incapable et indigne de la charge pastorale et de la dignité épiscopale. A la suite de quoi il reçut la lettre que voici :

« Jean, par la grâce de Dieu évêque de Rome, à tous les fils de l'Eglise dans le monde entier. Rien n'est plus néfaste dans l'Eglise catholique que de considérer que la souillure d'un crime ne puisse être effacée par le pouvoir des clés concédé par le Seigneur à Pierre, surtout chez qui se repent. Nous devons en effet garder devant les yeux la faute du premier pasteur quand il eût renié le Maître : dès qu'il eut fait pénitence, loin de perdre son rang et sa dignité de chef des apôtres, il se vit même explicitement remettre par le Christ la garde de son troupeau. Ce ne fut là, à notre sens, rien d'autre que le remède réservé aux pécheurs. Aussi, à notre frère Hugues, évêque d'Auxerre, venu confesser ses péchés devant Dieu et nous-même en s'avouant coupable, promettons-nous solennellement qu'il obtiendra du Seigneur le bénéfice complet de l'indulgence, selon sa promesse : *Je ne suis pas venu appeler les justes à la pénitence mais les pécheurs*. C'est pourquoi Hugues doit nous être très cher : touché par la crainte de Dieu, il se montre très humble ; en de tels hommes Dieu repose. »

Ensuite le roi Robert réunit une solide armée, tant de la nation des Francs que de celle des Normands. Accompagné de Richard, le très puissant duc des Normands, il occupa et dévasta presque toute la Bourgogne. Quand il fut arrivé devant la cité d'Auxerre pour s'en emparer – ce qui, disait-on, ne s'était encore jamais produit – les habitants de la ville lui résistèrent courageusement. Sur ces entrefaites, alors que l'armée entière du roi et le roi lui-même, paré de son armure, voulaient assiéger le château de saint Germain, ils furent terrifiés par la volonté du Seigneur et se retirèrent avec de lourdes pertes pour pénétrer par la Saône jusqu'en Bourgogne supérieure, en compagnie d'Hugues. Puis le roi revint en Francie, sans avoir rien fait d'autre que dévaster le pays. Quelques années plus tard, les grands de Bourgogne lui firent pacifiquement leur soumission. C'est en fait sur le conseil d'Hugues que le roi exécuta tout ce qu'il avait décidé de faire. Il donna très généreusement à Hugues ce que celui-ci voulut bien en recevoir.

Pour rétablir ou consolider la paix, il décréta la tenue d'un concile réunissant les évêques et une multitude innombrable de nobles et de gens du peuple à Verdun, dans le comté de Chalon qu'il gouvernait, où les reliques des saints, apportées de diverses régions, opérèrent de multiples guérisons. Et pour la même cause, il réunit un autre concile dans le pagus d'Auxerre, à Héry, domaine de saint Germain. Le roi Robert y fut présent avec les évêques, les abbés et d'innombrables reliques de presque toute la province. Comme certains demandaient qu'on fasse venir immédiatement le corps de saint Germain, l'évêque Hugues répondit : « Qu'on se garde bien de jamais déplacer pour quelque raison que ce soit les ossements de cet homme sans égal », avis qui fut volontiers approuvé par tous ceux qui l'entendirent. Il fit de même tenir d'assez fréquents conciles en divers lieux, par exemple dans les pagi de Dijon, Beaune et Lyon.

De son temps la cité d'Auxerre fut la proie d'un incendie fatal, qui réduisit en cendres ce qu'avait fait la main de l'homme, à l'exception de l'église du saint martyr Alban, qu'avait édifiée saint Germain. C'est alors que s'effondra complètement l'église principale du protomartyr Etienne, que l'évêque s'empressa de reconstruire plus grande et munie de cryptes voutées, en pierre de taille car auparavant elle était faite d'une maçonnerie trop fragile et de petites pierres. Quand on eut relevé l'église, la cité fut de nouveau incendiée mais le nouvel édifice resta debout.

Vers l'an 996 de la Passion du Christ, sur l'ordre d'Heldric, abbé de Saint-Germain, par l'œuvre du seigneur-moine Tétald – qui fut son second successeur – le

monastère de Moutiers fut magnifiquement agrandi et enrichi tant en bâtiments qu'en possessions, parfaitement orné d'objets d'or et d'argent, et l'on sait qu'il fut consacré par notre évêque avec la solennité requise. Durant cette consécration, il menaça d'anathème quiconque oserait commettre un acte de violence, un outrage ou un tort quelconque envers les biens de cette église pour quelque raison que ce soit. Il advint ensuite que les fidèles, et tout spécialement le frère Tétald qui avait embelli ce lieu, réclamèrent pour l'ensevelir à Moutiers le corps de saint Didier, glorieux évêque d'Auxerre, qui reposait dans l'église Saint-Germain. Mais comme c'est souvent le cas en pareille circonstance, un certain temps s'écoula en affrontements entre partisans et adversaires. Enfin, grâce aux soins de l'évêque, les moines, tout le clergé et le peuple de tout le pagus autorisèrent la translation demandée : on plaça le corps de vénérable pontife dans un reliquaire d'argent pesant 100 livres et, au milieu des manifestations de joie de tout le peuple, on le déposa avec honneur au monastère de Moutiers, aussi appelé Vallis-Pentane, dans l'église de Marie, mère de Dieu. En ce lieu, par son intercession, de nombreux bienfaits sont accordés à ceux qui les demandent. Il faut aussi rappeler qu'à l'origine, Quintilien, homme de haute noblesse, y avait fait construire deux églises, l'une en l'honneur de sainte Marie, mère du Seigneur, l'autre en vénération du glorieux évêque Germain. Cette dernière construction, parfaitement calculée, réunit en une seule enceinte très spacieuse 13 chapelles avec autels, formant des absidioles. Depuis son origine, cet endroit est illustré par des miracles et des guérisons. Ainsi, comme nous l'avons constaté nous-même, tandis que les fidèles venus de loin s'y rendaient pleins de dévotion, en portant des chandelles éteintes dans leurs mains, celles-ci se sont souvent mises à cracher un feu ardent à un stade environ du monastère. Et si les biens dépendant du monastère sont l'objet d'un vol ou d'une fraude, son saint patron fait immédiatement triompher la cause des justes. Tout ce qu'on y demande pieusement est obtenu largement.

Par ailleurs, la 37^{ème} année de son ordination, Hugues partit pour Jérusalem, afin de rendre au sépulcre du Seigneur les honneurs de la prière ; il en revint dans l'allégresse, puis demeura dans son évêché où il vécut de façon plus pacifique. L'église-mère, qu'il avait jadis enrichie de constructions, il s'efforça de l'embellir avec une grande application et, par des dons appropriés au service divin, il s'appliqua à l'illustrer avec beaucoup d'empressement. C'est ainsi que, par la grâce de Dieu, il eut le mérite de fournir à cette église deux vêtements destinés à la fonction épiscopale, d'un art, d'un travail et d'un prix extraordinaires. Le premier, qui apparaissait comme le moins précieux des deux, était d'une facture admirable, entièrement brodé d'or ; il se composait d'un amict faisant le tour du cou et d'une étole allant de la nuque jusqu'en bas, que recouvraient élégamment, à l'endroit voulu, les deux manipules. En outre, sous une chasuble de couleur pourpre, aux bords décorés de broderies représentant de grands aigles écarlates, resplendissaient des figures étoilées en broderie d'or. Quant au second vêtement, il atteste la munificence impériale d'Otton, par la main duquel il fut donné : semblable à ce qui est dit de la parure de tête de saint Aaron, sur un voile fin, une feuille d'or sertie de perles et de pierres précieuses faisant un diadème de grand prêtre pareil à celui d'un roi ; une robe de lin fin, rehaussée d'un pectoral étincelant d'or, prolongée par une bande de soie allant des genoux aux talons et par une bordure d'or, recouvrait magnifiquement les pieds de l'évêque. Parler avec exactitude de l'étole et du manipule relève de la gageure. Ils étaient tous les deux faits de l'or le plus pur et ornés de grenades d'une facture ineffable, représentant un travail d'une extrême élégance. La chasuble couleur azur, portant une bade brodée de la largeur d'une paume, était faite à l'image d'un manteau de grand prêtre hébreu et comportait un ornement en forme de pallium archiepiscopal. Toutes les pièces de ces vêtements hors du commun constituaient à juste titre la tenue solennelle de l'évêque dans le saint des saints. Il honora encore l'église Saint-Etienne d'étoffes, de livres et de tous

les ornements nécessaires à une église, au nombre desquels un missel marqué de lettres d'or, convenant parfaitement au service pontifical comme à l'office. Il donna aussi un très beau calice d'argent avec sa patène, de grande taille et de grand poids, rehaussé d'une décoration en or. Il fit en outre fabriquer pour cette église deux cloches de grande taille qui, grâce à leurs dimensions, produisaient des accords musicaux dignes de Dieu et rendaient une douce mélodie.

Entre autres bienfaits, nous jugeons digne de soustraire celui-ci à l'oubli : dans le château de Varzy, qui appartenait en propre à ses ancêtres et à lui-même, l'église Sainte-Eugénie avait été fondée par l'évêque Gualdric, de bienheureuse mémoire, qui avait apporté les reliques de cette sainte vierge, données par le pape Jean. Or, au fil des temps, du fait de l'incurie de certains évêques, on avait presque cessé d'y assurer le service du dimanche. Hugues, avec l'aide de Dieu, la restaura dans une telle splendeur qu'on y voit jusqu'à ce jour, au-dedans comme au dehors, la marque de son œuvre. Il en fit blanchir les murs, l'embellit de vitraux et de plafonds, et lui fit don de tissus, de livres et d'ornements divers. Il choisit également dans l'ordre des chanoines dix membres à la réputation éprouvée et leur constitua, sur ses propres revenus, une prébende perpétuelle pour le service divin. En outre, dans le château familial de sa mère à Cosne, il construisit une église dédiée à saint Laurent, martyr, développa le culte divin et ordonna que, grâce à un don sur ses biens propres, des prêtres y assurent dignement le soin et le service des fidèles de Dieu.

Pour l'entretien des chanoines, il donna encore les livraisons obligatoires de toutes les églises de l'évêché d'Auxerre. Il leur abandonna aussi la taxe sur les grains, c'est-à-dire le droit de grange qui lui revenait. Il établit qu'on ne prélèverait plus jamais le droit de pacage de leurs porcs dans les forêts de Saint-Etienne. Il établit que chaque année les mêmes chanoines célébreraient la fête de saint Vincent-martyr très solennellement durant toute l'octave. Il donna pour l'entretien des chanoines la part de la villa de Cravant qu'il avait rachetée à l'archidiacre Arduin. Lorsqu'il tomba malade, sentant sa fin prochaine il ordonna que, sur ses biens propres, on reconstruise avec honneur depuis ses fondations l'église Sainte-Marie, qui est réputée détenir le primat à l'intérieur de la cité, mais il laissa l'ouvrage inachevé.

Considérant que sa mort approchait, il se rendit avec dévotion au monastère de saint Germain et y revêtit l'habit monastique. C'est ainsi que 3 jours plus tard, la veille des nones de novembre, il atteignit le terme de sa vie terrestre. Il siégea comme évêque 40 ans, 8 mois et 4 jours. La cité demeura sans évêque pendant 37 jours. »

Pour découvrir plus complètement ce personnage hors normes, on propose ci-dessous les développements suivants :

- *Le contexte bourguignon*
- *L'épiscopat d'Hugues de Chalon*
- *Hugues de Chalon et Donzy*
- *Trois annexes*

1/ Le contexte bourguignon

Pour évoquer Hugues lui-même et ses actions, encore faut-il cerner le cadre historique et géographique qui fut le sien. Cela impose un rapide retour sur l'histoire de la Bourgogne au basculement du millénaire.

A la naissance d'Hugues de Chalon, vers 975, la Bourgogne était en mutation, à l'encan de rivalités dynastiques. Il faut retrouver la somme incomparable du chanoine Chaume² plutôt que les visions approximatives de Courtépée³, pour bien situer cette période dans le fil du temps, de l'antiquité au moyen-âge.

Le partage de Verdun (843) après l'hécatombe de Fontenoy – dans le *pagus* auxerrois - avait acté que les deux cultures, française et germanique, s'incarneraient désormais dans deux nations distinctes. A l'ouest, la tradition gallo-romaine avait pu se préserver et la langue française naissait. Malgré son appartenance objective à cette culture, que les Francs comme les Burgondes avaient adoptée, la Bourgogne fut divisée par l'axe nord-sud du partage, qui empruntait le cours de la Saône. Elle resta cependant un espace d'échange entre trois bassins versants, entre le royaume de France et l'Empire, mais ses structures féodales en formation, duché et comté, eurent des destins politiques différents.



Obélisque commémorant la bataille de Fontenoy

² **Chanoine Maurice Chaume** : « *Les origines du duché de Bourgogne* » (Imprimerie Jobard à Dijon, 1925 ; réimpression par Scientia verlag Aalen, 1977)

³ **Claude Courtépée** : « *Description générale et particulière du duché de Bourgogne, suivie de l'abrégé historique de cette province* » (chez Frantin, Imprimeur du Roy à Dijon, 1725 ; réédité par Victor Lagier à Dijon, 1847)

« ICI FUT LIVRÉE LE 25 JUIN 841
LA BATAILLE DE FONTENOY
ENTRE LES ENFANTS DE LOUIS LE DÉBONNAIRE.
LA VICTOIRE DE CHARLES LE CHAUVE
SÉPARA LA FRANCE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT
ET FONDA L'INDÉPENDANCE
DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE »

Dans un tel contexte d'affirmations nationales, portées d'abord par les carolingiens divisés, puis par deux nouvelles dynasties distinctes : robertiens (capétiens) et ottoniens, les vellétés d'unité et d'autonomie bourguignonnes, même assumées par des princes puissants, ne pouvaient faire long feu. A la veille de l'an Mil, cette séquence s'achevait : à l'ouest le « duché » capétien qu'Hugues soutenait, était français, et à l'est le « royaume de Bourgogne » allait laisser place à un grand « comté », mouvant de l'Empire.

Des tentatives de reconstitution de la grande Burgondie avaient pourtant marqué l'époque précédente.

Celle du carolingien **Boson**, roi élu à Mantaille (877), englobait Bourgogne et Provence. Il avait pris les cités gallo-romaines d'Autun et de Vienne pour capitales à l'instar de Gondebaud, mais avait été stoppé et repoussé en Provence par les rois carolingiens, aidés par son frère **Richard**.

Ce dernier, le « **Justicier** », bénéficiant de l'appui du roi et des grands de Francie, constitua à son profit un premier duché de Bourgogne. L'ambition de cette lignée était extrême puisque son fils aîné Raoul devint roi, « *des Francs* » cette fois, par élection, profitant d'un vide de succession chez les carolingiens. Elle ne put cependant s'épanouir puisque ni Raoul, ni son frère Hugues le Noir, devenu duc à sa suite, n'eurent de postérité masculine. Le gendre de ce dernier : Gilbert, comte de Chalon – sans doute l'aïeul maternel d'Hugues -, fut bien tenté de poursuivre l'aventure et s'intitula *dux* quelque temps, mais il dut finalement se contenter du rang de « *comte principal* ».

Depuis le Jura souabe, l'entreprise de la lignée du **comte bavarois Welf** avait des ambitions similaires. Elle se prolongea davantage en apparence, mais n'eut jamais un contrôle territorial effectif conforme à ses prétentions. Ces Conrad et ces Rodolphe, qui avaient été comtes d'Auxerre au neuvième siècle, ne se prétendirent-ils pas ensuite rois « *des Deux-Bourgogne* » ? Leur influence se cantonna finalement à la rive gauche de la Saône et dans une certaine mesure au sud, en rivalité avec les Bosonides en Provence et en Italie. La dynastie disparut à son tour après Rodolphe III (+1037), faute d'héritier.

La grande Burgondie de Gondebaud suscitait toujours des élans, mais elle n'existait plus. L'ancien espace burgonde était bel et bien divisé en trois parts : coté français, le duché ; coté Empire, le comté ; et au sud la Provence.

L'action d'Hugues de Chalon se situe précisément à cette charnière qui coïncide avec le changement de millénaire. Aux côtés de Robert le Pieux, aidé des normands, grâce aux puissances cumulées du comté de Chalon et du riche évêché qu'on lui confiait, il allait contribuer à évincer l'ultime prétendant à une principauté autonome, et établir définitivement le caractère français et capétien du duché.

Car à ce moment le comte **Othe-Guillaume**, issu de la lignée franque des marquis d'Ivrée (Lombardie) – implantée à l'origine en Oscheret (vallée de l'Ouche), alliée aux Bosonides et aux Welf - fut tout près d'en prendre le contrôle. Les fées s'étaient penchées sur son berceau puisqu'il avait hérité de sa mère Gerberge le comté de Mâcon, et qu'elle avait épousé en secondes noces le robertien Eudes-Henri, duc de Bourgogne, oncle du roi, qui fit de lui son héritier. Mais Robert le Pieux était résolu à conserver le contrôle de la Bourgogne. Le comte de Mâcon dut donc se replier à l'est, où, se substituant aux Welfs, il jeta les bases de la future Franche-Comté et d'une lignée très prolifique qui donna même des rois à la Castille et un Pape : Calixte II.

A sa nomination au siège d'Auxerre en 999, dans l'environnement féodal évolutif de cette Bourgogne qui se cherchait, quelle était la problématique d'Hugues ? Il devait se positionner par rapport au duché en cours d'affirmation – d'autant qu'Auxerre en était l'un des centres nerveux, au contact de l'Île-de-France et de la Champagne, et Chalon une cité stratégique au bord de la Saône – tandis qu'au sein du réseau subsistant des anciens comtés carolingiens, le sentiment national bourguignon subsistait.

A sa naissance (v. 975), le titre ducal était détenu par Henri « le Grand » ou Eudes-Henri, frère d'Hugues Capet, qui venait de succéder à leur frère Otton, et projetait de le léguer à Othe-Guillaume, son beau-fils. Nommé précisément par le roi à Auxerre pour contrecarrer ce projet trop peu « français » et capétien, Hugues concentra son action politique et militaire sur cet objectif, délaissant dans un premier temps sa mission proprement épiscopale.

Malgré une implantation familiale très ancienne dans la région, seul au milieu des seigneurs bourguignons, il avait choisi le parti du robertien. A la mort du duc Henri (1002), Othe-Guillaume s'arrogea comme prévu le titre, mais le roi le lui reprit vite par la force avec l'aide du comte-évêque, et se l'appropriâ. Trente ans plus tard il en fit don à son fils qui fonda la première dynastie capétienne de Bourgogne pour trois siècles. Le duché de Bourgogne, principauté carolingienne, était logiquement devenu un apanage capétien.

A l'aube du deuxième millénaire, les anciens comtés subsistaient, mais ils étaient devenus patrimoniaux, parfois réunis dans la même main, et allaient se fondre dans les nouveaux ensembles plus vastes.

Autun était le plus prestigieux. Dans son ouvrage qui fait référence, le chanoine Grivot⁴ restitue le passé glorieux de la vieille cité éduenne. Elle avait rivalisé avec Arles, Vienne et Lyon à l'époque gallo-romaine. Gondebaud y avait

⁴ **Denis Grivot** : « *Autun* » (chez Lescuyer, Lyon, 1967)

résidé, ainsi que la reine Brunehaut qui s'y était réfugiée. Le comté n'avait-il pas été confié vers 750 par Pépin le Bref à son beau-frère Thierry, père de Saint Guilhem de Gellone, dont la famille s'en considéra dès lors comme détentrice ? N'avait-il pas été chaudement disputé par les grands rivaux du neuvième siècle : Bernard Plantevelue, descendant des Thierry, Warin de Vergy, l'ancêtre des comtes de Chalon, Bernard, marquis de Gothie, Boson de Provence ? Richard l'avait reconquis sur son propre frère et en avait été le dernier titulaire, puisqu'il l'avait agrégé à son duché.

Le comté de **Chalon** qu'Hugues détenait, appartenait également à l'espace des Eduens et avait une grande ancienneté. Il est probable que comme ceux d'Autun, les premiers comtes titulaires avaient apporté leur soutien aux campagnes de reconquête de Pépin le Bref en Provence et en Gothie, jouant le rôle de véritables *marquis*, au contact des sarrasins d'Espagne dans la vallée du Rhône. A l'instar d'Autun, et pour les mêmes raisons, Pépin avait confié ce poste essentiel à un parent : le comte Adalard, dont la descendance, les Warin, Théodoric, Manassès et Gilbert, l'avait transmis à Hugues. A la différence d'Autun toutefois, son existence en tant que comté se prolongea au moyen-âge, jusqu'à son rattachement au duché de Bourgogne au début du treizième siècle.

Celui de **Mâcon** n'avait pas la même importance. Simple vicomté à l'origine, confiée à la lignée alamane des Bouchard (Burchardt) et des Aubry, il passa à Othe-Guillaume, par ailleurs comte de Bourgogne, par son mariage, et ses descendants le tinrent jusqu'à la fin du XIème siècle, date à laquelle il fut réuni au comté de Bourgogne. Il fut plus tard incorporé au domaine royal par achat de Saint Louis en 1239.

Le comté d'**Auxerre** n'avait pas alors de titulaire : le roi Robert le Pieux se l'était arrogé lors de sa reconquête de la Bourgogne. Encore faut-il préciser qu'Auxerre était, depuis l'origine - Richard le Justicier son fondateur n'avait-il pas été inhumé à Saint-Germain - le cœur même du duché, auquel son destin était associé. Le contrôle du siège épiscopal et celui de l'abbatit, étaient donc déterminants. Le comté d'Auxerre fut finalement uni à celui de **Nevers** par une même dynastie, celle de Landry, doté par Othe-Guillaume dont il avait épousé la fille. Cas unique en France, comme comté - puis comme duché à partir du XVIème siècle - Nevers conservera, sous plusieurs dynasties et malgré des cessions, une existence féodale propre jusqu'à la Révolution.

Au nord **Sens**, en voie d'absorption par le domaine royal capétien, mais aussi disputé par les grands comtes de Blois et de Champagne, était détenu par un Fromond, fils de Renard, d'une lignée d'origine peut-être champenoise.

Tonnerre, aux marges de l'Auxerrois et de la Champagne, avait aussi un comte héréditaire : Renaud, fils de Milon, d'une dynastie liée aux évêques de Langres du dixième siècle. Mais elle n'eut pas un rôle historique déterminant, et le comté échut par mariage aux titulaires de Nevers et Auxerre, avant de poursuivre une carrière strictement patrimoniale.

Tel était l'environnement féodal d'Hugues vers l'an Mil.

2/ Hugues de Chalon

Hugues, comte de Chalon (v. 975-1039) était un puissant seigneur bourguignon. Il fut nommé évêque d'Auxerre en 999, et le resta 40 ans, jusqu'à sa mort. Par cette nomination, il fut un double héritier : celui du poids politique et religieux de ce siège épiscopal - *précisé en annexe*⁵ - et celui de la puissance territoriale de sa famille, en particulier du côté maternel, qu'il unit de façon très efficace au service de la nouvelle dynastie régnante.

Il était le fils de Lambert, comte de Dijon, nommé « *comte de Chalon* » par le roi Lothaire - sans doute par égard à l'origine familiale de sa femme Aélis -. Parfois désigné comme « *Allobrogum comite* », d'origine bourguignonne et plus précisément charolaise, Lambert était probablement issu de vicomtes d'Autun. Son père, Robert, était largement possessionné en Charolais et en Brionnais, tenant la partie sud de l'Autunois. Lambert quant à lui, lié aux derniers carolingiens, était le fondateur de Paray-le-Monial en 977, en liaison avec Mayeul, abbé de Cluny.

La mère d'Hugues était Aélis, dite « *de Chalon* » ou encore « *de Mâcon* ». Son ascendance donne toujours lieu à débats⁶. Il est en tout cas admis par tous qu'elle était issue de la lignée ancienne de Vergy, les Warin, Théodoric et Manassès, et l'héritière de certaines de leurs possessions en Bourgogne. Était-elle la fille du fameux Gilbert, comte de Chalon, Troyes, Autun, Avallois, et Beaune, qui s'intitula « *duc des Bourguignons* » ; ou sa petite-fille, fille dans ce cas d'Adélis et de Robert de Vermandois, comte de Troyes ; ou encore la fille d'Ermengarde, sœur de Gilbert, et de Liétaud, comte de Mâcon. Cette dernière hypothèse, qui est aujourd'hui privilégiée, expliquerait aussi la parenté supposée de l'évêque Hugues avec les barons de Toucy, réputés de la même lignée que les Aubry de Mâcon.

Quoiqu'il en soit, Hugues et sa sœur Mahaut, épouse de Geoffroy de Semur et souche des barons de Donzy, fils et fille de Lambert et Aélis, se partagèrent semble-t-il les biens des comtes de Chalon de la maison de Vergy. Hugues hérita du titre de comte, alors que ces *honores* carolingiens devenaient patrimoniaux et héréditaires au X^eme siècle, et sans doute du château de Vergy, berceau de la famille, dans les hautes-côtes de Beaune, démantelé par le roi au début du XVII^eme siècle. Mahaut quand à elle se trouva largement possessionnée en Auxerrois et même en Nivernais : en Puisaye, à Cosne, Donzy, Chatel-Censoir, Varzy...etc.

⁵ cf. annexe II : extrait de l'introduction de l'édition moderne des « *Gestes des évêques d'Auxerre* »

⁶ Cf. à ce sujet les développements sur l'évêché d'Auxerre dans « *Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois du X^eme au début du XIII^eme siècle* » par Yves Sassier (Société des Fouilles Archéologiques et des Monuments Historiques de l'Yonne, Auxerre, 1980)



*Reconstitution de la butte et du château de Vergy
(Société d'Histoire et d'Archéologie de Vergy)*

Hugues appartenait donc à la haute aristocratie bourguignonne, et on doit considérer que sa désignation à Auxerre – un siège marqué par l'aura du grand Saint Germain et assorti d'une puissance temporelle exceptionnelle - avait un caractère éminemment politique. Il fut à la hauteur des enjeux pour lesquels il avait été choisi.

Il fut d'abord chanoine de la **cathédrale Saint-Lazare d'Autun** et reçut des « bénéfices » monastiques dès son plus jeune âge.



Après la mort de son père, étant comte titulaire de Chalon, il fut nommé évêque d'Auxerre sur proposition du duc robertien Henri I^{er} de Bourgogne, et consacré dans l'abbaye de Saint-Germain (5 mars 999).



Abbaye Saint Germain d'Auxerre : crypte et tombeau du saint

Il remit entre les mains de l'abbé de Cluny, Odilon, les monastères dont il bénéficiait, lors d'une grande cérémonie tenue en **l'Abbaye Saint-Marcel-lès-Chalon**, le 5 mai 999, dont **Paray-le-Monial**, fondé par son père au diocèse d'Autun, en présence du roi Robert II le Pieux, son mentor.



Eglise Saint Marcel (Chalon)



Paray-le-Monial

En tant que comte de Chalon, il prit le parti du roi lors de la succession du duc Henri I^{er}, mort sans enfant (1002). Isolé et en opposition avec les seigneurs locaux, dont le comte Landri, gendre d'Othe-Guillaume, il quitta Auxerre et se retira dans son comté pendant la guerre qui suivit durant 12 ans.

Après deux sièges infructueux devant Auxerre et Saint-Germain, le roi chargea Hugues de mener les négociations de paix. Elles se déroulèrent en plusieurs étapes, d'abord à Verdun (1014), puis à Héry (1015), à Dijon, à Beaune et à Anse, en Lyonnais. Le concile d'Héry, présidé par l'archevêque de Sens Léotheric, en présence du roi, de Gosselin, archevêque de Bourges, et de Landry, comte de Nevers et Auxerre, fut le plus important par ses conclusions : le duché y fut définitivement attribué au roi Robert.



*Sceau de Robert II le Pieux : « Robertus Dei gratia francorum rex »
(Archives Nationales)*

Les conciles suivants eurent pour effet diverses mesures d'exemption ou de transfert, sortes de compensations en direction des grandes abbayes bourguignonnes : par exemple, les terres de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon furent exemptées du droit royal de sauvegarde ou de maréchaussée ; les religieux de Flavigny reçurent de Hugues de Chalon le monastère - depuis « prieuré » - de **Couches**...etc.



Couches, chapelle absidiale

Vers l'an 1018, seul évêque de Bourgogne qui, selon Raoul Glaber, avait soutenu

dès le commencement des troubles le parti du roi, il bénéficia de diverses récompenses du monarque.

Il voulut favoriser l'abbaye de Cluny, et lui donna vers 1019, la moitié de la terre de Gevrey, au comté de Dijon, pour le repos de son père et de sa mère, et, la même année, après avoir assisté à la dédicace de l'église de **Saint-Philibert de Tournus**, il donna à ce monastère un village appelé alors Isles, et un droit de pêche dans la Saône : en reconnaissance de quoi les religieux lui accordèrent l'étendard ou la bannière de saint Philibert, et le déclarèrent le protecteur de tous leurs biens.



Saint Philibert de Tournus

À la mort d'Othe-Guillaume en 1026, son fils et successeur le comte de Dijon Renaud éleva des revendications sur le duché de Bourgogne, mais il fut fait prisonnier par Hugues. Le duc de Normandie, beau-père de Renaud, entreprit de le venger. Selon Guillaume de Jumièges, les fils du duc de Normandie entrèrent l'année suivante dans le comté de Chalon et le ravagèrent. Hugues n'avait pu leur résister ; voulant sauver ses états d'une ruine complète, il se décida à se soumettre à l'humiliante cérémonie qu'on appelait la « *selle chevalière* » : il mit sur son dos une selle de cheval, et se présenta, en cet état, devant les princes Normands, offrant à l'aîné de le chevaucher, et comme l'évêque portait une grande barbe, le chroniqueur normand dit qu'il ressemblait plutôt à une chèvre qu'à un cheval.



Manuscrit du XIème siècle

(Guillaume de Jumièges remet sa « Gesta » à Guillaume le Conquérant)

Outre la famine qui régna vers l'an 1030, Auxerre subit deux grands incendies pendant l'épiscopat d'Hugues.

Seule l'église de Saint-Alban martyr – aujourd'hui disparue - que saint Germain avait bâtie dans le haut de la cité, réchappa au premier incendie : la cathédrale fut réduite en cendres. Hugues, au lieu de la rebâtir à l'identique, en jeta les fondements sur le roc avec des pierres de taille ; il demanda une enceinte d'une plus grande étendue, et il y fit faire les cryptes telles qu'on peut encore les voir aujourd'hui. L'ouvrage était déjà bien avancé, lorsqu'il arriva un second incendie ; mais l'église fut indemne. La cathédrale gothique actuelle y fut substituée, mais la base romane demeure.

Hugues fit don à l'église cathédrale de cadeaux de l'empereur **Otton III**, à qui il avait remis des reliques de son diocèse, entre autres la tête de saint Just et le corps de saint Marsus : un missel écrit en lettres d'or ; un grand calice avec la patène d'argent doré ; et deux cloches.



Enluminure de l'abbaye de Reichenau

(Évangélaire d'Otton III, v. 1000, Bayerische Staatsbibliothek, Munich).

Il accorda aux chanoines, en augmentation de leurs prébendes, l'exemption du *droit de parate* aux églises du diocèse (droit qu'avait l'évêque de prendre ses repas chez les curés de paroisses), et il leur remit aussi le *droit de grains*.

Il fit remettre en état l'église Sainte-Eugénie de Varzy. Ayant ensuite choisi dix ecclésiastiques propres à observer la vie canoniale, il leur destina des fonds et créa le chapitre de Varzy, cité épiscopale au sein même du comté de Nevers.



Varzy, restes de la collégiale Sainte-Eugénie

Il bâtit à Cosne, cité de tout temps disputée au comte de Nevers, l'église Saint-Laurent. Il restitua à l'abbaye de Saint-Germain le prieuré de **Cessy-les-Bois** et l'église d'Annay, qui avaient été accaparés par des seigneurs laïcs. Il intercédait pour que les reliques de Saint Didier, ancien évêque d'Auxerre, soient remises à l'église du prieuré de Moutiers, en Puisaye, qui les demandait instamment.



Cessy-les-Bois, sur la Talvanne

Il alla à Rome d'où il rapporta une absolution du pape Jean XIX pour avoir combattu durant les premières années de son épiscopat. Par la suite, il fit le pèlerinage de Jérusalem mais ne survécut pas longtemps à ce dernier voyage : il ne quitta plus son diocèse et ne se mêla plus de questions politiques.

Voyant la fin de ses jours approcher, il s'établit au monastère de Saint-Germain, s'y fit donner l'habit de religieux, et mourut le quatrième jour, le 4 novembre 1039. Son corps fut inhumé dans l'église du monastère, mais on n'en a pas retrouvé la trace.

3/ Hugues et Donzy

Hugues de Chalon est traditionnellement considéré comme le fondateur de la baronnie de Donzy, qu'il aurait confiée vers 1020 à son neveu Geoffroy, fils de sa sœur Mahaut et de Geoffroy de Semur. Mais cette hypothèse est aujourd'hui partiellement remise en cause.

Il est certain que Donzy, comme la Puisaye occidentale (Toucy, Saint-Fargeau) et Saint-Verain, avaient pour suzerain direct l'évêque d'Auxerre, aux pouvoirs semblables à ceux d'un comte dans ce riche diocèse (*cf. annexe II*). Les titulaires successifs de ces grands fiefs : Donzy, Saint-Verain et Toucy, ainsi que le comte d'Auxerre, ne devaient-ils pas *porter* l'évêque à sa première entrée dans la ville ? Cette tradition, qui marquait une véritable prééminence féodale du siège épiscopal en Auxerrois, continua à s'imposer même lorsque les barons de Donzy devinrent comtes de Nevers par le mariage d'Hervé et Mahaut.

Cette suzeraineté n'était pas issue d'une inféodation spécifique par Hugues en sa qualité d'évêque, comme certains auteurs l'ont écrit, sur la foi des analyses des historiens classiques de l'Auxerrois, mais d'une prééminence féodale ancienne. D'ailleurs aucun acte connu de nous n'atteste d'une telle « création » par Hugues.

Les spécialistes débattent donc de la genèse de la baronnie : s'agissait-il de terres de l'évêché d'Auxerre, qu'il aurait pu tenir de saint Germain, qui lui avait remis tous ses biens et dont la famille était richement possessionnée dans la région, ou d'un héritage des Chalon-Vergy, dont Hugues était lui-même issu ? Cette deuxième option a leur faveur aujourd'hui. Ils estiment que le Donziais, et d'autres possessions en Auxerrois, figuraient dans le patrimoine de cette lignée⁷. Aélis, sa mère, et Mahaut, sa sœur, n'étaient-elle pas nommée dans des actes « *dame de Donzy* », ou encore « *dame de Cosne et de Varzy* » ?

L'éclairage le plus complet sur cette question complexe qu'est l'origine féodale de Donzy et son rapport avec Hugues de Chalon, est donné par Yves Sassier dans ses « *Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois du X^{ème} au début du XIII^{ème} siècle.* » (ouvrage déjà cité) dont un extrait figure en annexe⁸.

Aussi faut-il corriger l'approche traditionnelle et sans doute un peu simpliste, suivant laquelle l'évêque Hugues aurait fondé cette baronnie, et l'aurait confiée à son neveu.

Il est probable que la seigneurie donziais, au périmètre géographique originel d'ailleurs mal connu, et à laquelle se rattachaient d'autres terres en Auxerrois et en Nivernais, échut à Geoffroy de Semur par son mariage avec la sœur de l'évêque.

Compte-tenu de la position éminente de l'évêque d'Auxerre sur le plan féodal, Hugues fut le suzerain direct de son neveu, comme des autres titulaires de grands fiefs dans le diocèse (Toucy, Saint-Verain), et encouragea sans doute l'affirmation – sous son contrôle – d'une baronnie à Donzy. Cette dynastie prospéra après la mort d'Hugues, notamment par de grandes alliances qui confirmèrent son statut et

⁷ Cf. à ce sujet : l'étude de Jean Richard : « *Origines féodales. Les Chalon, les Vergy et la Puisaye, d'après une charte du XI^{ème} siècle* » (in Annales de Bourgogne, 1946)

⁸ cf. Annexe III

l'ancienneté de la lignée, et se rendit finalement maître du comté de Nevers, détenu par les héritiers de Landri.

Hugues ne fut donc pas le « fondateur » de cette baronnie, qui était une seigneurie patrimoniale ancienne, mais plutôt un « passeur » sur le plan familial, et un suzerain facilitateur sur le plan politique. Elle fut revêtue d'un titre baronnieux ensuite, comme il était normal au moyen-âge pour un grand fief de rang immédiatement inférieur au niveau comtal.

La conjonction de l'appartenance d'Hugues à la lignée de Chalon-Vergy et de sa mission d'évêque « royal » d'Auxerre, permit sans doute à ce *castrum* relativement modeste qu'était Donzy, de devenir le centre d'un vaste fief, en rivalité avec Nevers, et le point d'appui d'une grande ambition.

4/ ANNEXES

ANNEXE I : LA VIE D'HUGUES DE CHALON

Extrait de « Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse » par l'abbé Lebeuf, Chanoine et Sous-Chantre de l'église cathédrale de la même ville, de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Continués jusqu'à nos jours, avec additions de nouvelles preuves et annotations par MM. Challe, avocat et Quantin, archiviste, tome premier (*chez Perriquet, Auxerre, 1848*)

*« Le duc Henri, qui s'étoit déjà mêlé de donner des évêques à l'église d'Auxerre, continu, après la mort de Jean, à marquer son attention envers cette même église. Le roi Robert applaudit au choix fait par ce duc ; en sorte que les vœux du clergé et du peuple étant réunis sur celui que le prince avait en vue, l'élection fut faite sans trouble, quoiqu'après la vacance d'une année et davantage. Le personnage sur lequel le choix tomba n'était pas inconnu dans la Bourgogne : il y possédait trois bénéfices, outre un canonicat de l'église d'Autun. Il étoit fils unique d'un père très riche et d'une famille des plus puissantes et des plus nobles. C'étoit **Hugues de Chalon**, fils de Lambert, premier comte héréditaire de Chalon-sur-Saône, et d'Adélaïs d'Arles, sœur de la reine Constance, femme du roi Robert. On regarda comme une chose étonnante, qui seigneur, qui étoit héritier présomptif d'un des plus nobles et riches comtés du royaume, renonçât aux pompes du siècle, pour embrasser le parti ecclésiastique, et qu'il se destinât tout entier pour subir le joug de l'épiscopat, si Dieu l'y appeloit. Allant à la Cour, après la mort de son père, il passa par Auxerre, et y vint faire sa prière dans la cathédrale, pendant qu'on commençoit l'office de prime. Comme il aimoit le chant de l'église et qu'il en étoit souvent touché jusqu'aux larmes, l'historien dit qu'il fut si frappé de la beauté du chant de l'hymne *Jam Lucis*, qu'il demanda alors à Dieu, que si sa volonté étoit qu'il fut un jour évêque, que ce fût dans cette église, où l'on faisoit si bien l'office. Sa prière se trouva exaucée par l'élection qui fut faite de sa personne pour remplir le siège d'Auxerre : on ignorerait cette première circonstance de sa vie, si ce n'étoit que lui-même la raconta à ceux de qui son historien marque l'avoir appris, et cet écrivain, qui est fort naïf, ajoute tout de suite qu'au cas où l'évêché d'Auxerre lui eut manqué, il aurait été placé infailliblement sur un autre siège.*

Il fut sacré dans l'église de Saint Germain le cinquième jour de mars de l'an 999, qui étoit le second dimanche de Carême et de là conduit à la cathédrale. Dès lors, il manifesta l'intention qu'il avait de remettre entre les mains des réguliers les monastères dont il jouissoit, savoir : Saint-Marcel de Chalon, Paray-le-Monial, fondé par son père, au diocèse d'Autun, appelé autrement Notre-Dame-du-Val-d'Or, et Saint-Georges de Couches, aussi en Autunois ; et on verra par la suite, à qui il les remit. Les commencements de son épiscopat ne furent pas des plus tranquilles. Comme il possédoit le comté de Chalon, il fut obligé d'aller veiller à sa régie : et la mort de Henri, duc de Bourgogne, survenue en 1101 (ndlr : 1001 ou 1002), fit naître des

difficultés auxquelles il ne put se dispenser de prendre part. Ce duc, mort sans enfants, ayant institué son héritier du duché, Otton-Guillaume, comte de Dijon, fils de Gerberge, sa première femme, au préjudice du roi Robert son neveu, il se forma deux partis à cette occasion. Le plus grand nombre approuva la disposition testamentaire, et regarda Otton-Guillaume comme duc de Bourgogne : les citoyens d'Auxerre étoient de ce parti-là avec leur comte Landry. Mais l'évêque fut toujours attaché au roi Robert, et, pour cette raison, il crut qu'il étoit expédient de ne pas rester avec eux, et de se retirer plu avant dans la Bourgogne, pendant que le roi viendrait en personne soumettre leur ville. Je rapporte ailleurs, fort au long, comment ce prince assiégea inutilement la cité d'Auxerre, et qu'ayant ensuite tourné ses armes vers le château de Saint Germain il ne fut pas plus heureux.

Hugues passa dans son comté de Chalon tout le temps de ces guerres qui durèrent environ douze ans, et il soutint toujours avec succès les assauts que formèrent les confédérés d'Otton-Guillaume. Il accompagna même le roi Robert dans les campagnes qu'il fit de ces côtés-là. Enfin, le temps vint qu'on se lassa de faire la guerre de part et d'autre. Les premiers de Bourgogne rentrèrent en grâce auprès du roi. On ne demanda plus qu'à s'accorder, et le roi s'en rapporta là-dessus à tout ce que Hugues de Chalon jugeait convenable. Cet évêque jugea à propos de faire tenir des assemblées en différents lieux, en commençant par le pays de Chalon. Il fit convoquer à Verdun, qui étoit de son comté, plusieurs évêques avec la noblesse et le tiers-état, pour y traiter de la paix. Ces conciles se firent avec une solennité qui est rare de nos jours. On eut soin d'y apporter de tous pays les chasses des saints : ce qui procurait au moins des guérisons aux malades, si cela n'influaît pas dans le succès des traités de paix. Il fit tenir ensuite une autre assemblée à Airy, terre de l'abbaye de Saint Germain d'Auxerre, éloignée seulement de trois petites lieues de la ville, où le roi assista avec les évêques et les abbés qu'on y avait convoqués. Léotheric, archevêque de Sens y présida ; Gosselin, archevêque de Bourges, fut l'un des plus notables prélats, et, parmi la noblesse, Landry, comte d'Auxerre. Cette assemblée fut si célèbre que Clarius, moine de Sens dans le siècle suivant, l'appelle Magnus Conventus. Les religieux de Moutiers-en-Der, au diocèse de Chalons-sur-Marne, y apportèrent le corps de leur saint patron Bercaire ; ceux de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, le corps de saint Sanctien, martyr. On y porta aussi, de Chatilln-sur-Seine, le corps de saint Vorle, prêtre. Quelque uns demandèrent qu'on y fit venir celui de Saint Germain. Mais Hugues représenta qu'il ne convenait pas, pour quelque raison que ce fut, qu'on fit un tel transport des reliques de cet homme incomparable : ce qui fit qu'on n'y pensa plus. On trouve que depuis ce concile, tenu en 1015, le roi étoit possesseur de la Bourgogne, et qu'il donna à son fils aîné Henri, la qualité de duc de cette province. Il y eut encore d'autres conciles tenus sur le même sujet dans les pays de Dijon, de Beaune et de Lyon. Celui du pays Lyonnais fut tenu à Anse, et il en sera fait mention plus bas. On ne connaît ni le lieu ni les particularités de celui du pays Beaunois. Mais on sait que dans celui de Dijon, Hugues, se joignant à Lambert, évêque de Langres, obtint du roi que toutes les terres de l'abbaye de Saint-Bénigne seraient exemptes du droit royal de sauvegarde ou de maréchaussée : ce qu'il sollicita puissamment en qualité d'avoué ou protecteur de ce monastère. On sait encore que l'an 1017 il y eut une assemblée de même nature dans la ville d'Autun ; que notre évêque, l'un de ceux qui y assistoient, y fit démission du monastère de Couches, et le donna aux religieux de Flavigny pour le réformer et le garder comme prieuré. Quelque temps après la séparation de cette assemblée, Hugues resta encore à Autun et y signa, le premier jour de mars, avec l'évêque diocésain et deux autres, la donation que le roi venait de faire,

aux mêmes religieux, de la chapelle royale d'Autun, pour leur servir d'hospice lorsqu'ils viendraient en cette ville.

Outre ce que j'ai rapporté jusqu'ici des grands emplois d'Hugues de Chalon, je serois obligé d'y joindre encore un trait historique, si l'autorité de Guillaume de Jumièges étoit suffisante pour le garantir. Il dit que Renaud, comte de Dijon, ayant formé une contestation contre lui, l'évêque, qui l'avait fait prisonnier dans le combat, appréhendant de ne pouvoir résister aux forces de Richard, duc de Normandie, son beau-père, vint au devant du jeune Richard, fils de ce duc, qui conduisoit une armée ; qu'il lui fit ses excuses, et lui offrit de donner la liberté à Renaud, en le mettant hors des prisons de Chalon. Ce fait paraît s'accorder très peu avec les remarques des auteurs de sa vie, qui assurent qu'il eut en toute occasion l'avantage sur ses ennemis. Notre évêque étoit un excellent guerrier, et savoit distinguer ce qui pouvoit se faire dans certaines circonstances, de ce qui auroit déshonoré son caractère de noblesse.

Mais il est temps de le voir travailler à sa propre sanctification et à l'utilité de son diocèse. Ce en fut guère que vers l'an 1018 qu'il commença à jouir du repos convenable à un évêque. Bien content et bien glorieux d'avoir été le seul évêque de Bourgogne qui, comme dit Glaber, soutint, dès le commencement des troubles, le parti du roi, et de voir les entreprises de ce prince heureusement couronnées, il sur mettre à profit les offres que ce même prince lui fit, et la Providence lui en présenta les occasions. Outre les fâcheuses circonstances de la famine qui régna vers l'an 1030, la ville d'Auxerre eut le malheur d'être brûlée deux fois sur la fin de son épiscopat. La première fois il n'échappa de cet incendie que l'église de saint Alban, martyr, que saint Germain avait bâtie dans le haut de la cité : et la cathédrale fut réduite en cendres. Hugues, au lieu de la rebâtir de moellons, comme elle avait été auparavant, en jeta les fondements sur le roc, avec des pierres de taille ; il voulut que son enceinte fut d'une plus grande étendue, et il y fit faire les grottes ou cryptes telles qu'on les voit encore aujourd'hui sous le sanctuaire et sous la moitié du chœur. L'ouvrage étoit déjà bien avancé, lorsqu'il arriva un second incendie ; mais l'église ne fut point endommagée, et le feu ne consuma que quelques maisons. Ce prélat, ayant rebâti de cette sorte son église cathédrale, ne voulut pas la laisser sans ornements qui pussent correspondre à sa magnificence. On voit, par la description qu'en ont laissé les auteurs de son siècle, qu'elle ne cedait en rien dans les orfrois à ceux que l'on fait de nos jours ; que l'on figuroit des aigles sur les étoffes, et que la couleur bleue étoit d'usage, que la mitre a commencé par une lame d'or qui bordoit l'amict du côté du front. L'un de ces deux ornements épiscopaux lui avoit été donné par l'empereur Otton dont il étoit fort considéré, et auquel on croit qu'il envoya des reliques de son diocèse, entre autres la tête de saint Just. La translation du corps de saint Marse, prêtre, faite en Allemagne, pourroit bien être de ce temps-là. Hugues donna encore à l'église cathédrale un missel écrit en lettres d'or qui étoit à l'usage des évêques, un grand calice avec la patène d'argent doré, et deux cloches d'un poids considérable et d'un son harmonieux. Ce qu'il fit pour l'utilité des chanoines n'est pas moins digne d'attention. Il leur accorda, en augmentation de leurs prébendes, qu'aucune des églises du diocèse qui leur appartenoient ne paya le droit de parate, et il leur remit le droit de grain qui lui appartenoit. Il voulut aussi que dans aucun des bois de l'évêché, on ne prit rien d'eux pour le droit de glandée, ne demandant autre chose, en reconnaissance de toutes ces concessions, sinon qu'on fit de saint Vincent, patron de la cathédrale de Chalon, une fête qui fut de tel degré qu'elle put avoir octave. Il ajouta encore, pour augmenter les mêmes prébendes, une partie de la ville de Crevan, qu'il avait achetée de l'archidiacre Arduin, à qui la nécessité des temps avoit obligé le Chapitre de la vendre.

L'église de Sainte-Eugénie de Varzy, que l'évêque Gaudry avoit enrichi, cent ans auparavant des reliques de cette sainte, étoit tombée dans un si triste état, qu'on y faisait presque plus l'office. Hugues, étant averti de ce désordre, rétablit d'abord tout ce qui manquoit à ce bâtiment : il en fit reblanchir les murs, répara les plafonds et les vitrages, y donna des pièces d'étoffe pour couvrir le bas des murailles, et des ornements de toutes espèces, avec des livres. Ayant ensuite choisi dix ecclésiastiques propres à observer la vie canoniale, il leur destina des fonds pour leur subsistance. Telle a été l'origine du Chapitre de Varzy. Il bâtit à Cosne, ville dépendante de son temporel, l'église de Saint Laurent, et dota cette église de telle sorte que l'on put y célébrer l'office divin, et acquitter les autres fonctions qui regardent le soin des âmes.

Ce qu'il fit pour l'abbaye de Saint-Germain ne mérite pas moins d'être rapporté ici. Il employa son autorité pour faire rendre à ce monastère le prieuré de Saissy-les-Bois et l'église d'Annav en Puisaye qui étoient occupés par des seigneurs laïcs. Dès le commencement de son pontificat, il avoit fait la dédicace de l'église du prieuré de Moutiers rétablie par l'ordre d'Heldric, abbé de Saint Germain ; mais il y manquait une relique, et on souhaitoit fort y posséder une portion notable des saint du diocèse. Le moine Théald, qui veilla sur le rétablissement de cette église, faisoit tous ses efforts pour obtenir de ses confrères le corps de saint Didier, évêque d'Auxerre. Comme il falloit alors le consentement, non seulement des religieux, mais encore celui du clergé et du peuple, l'évêque alla au devant de la difficulté, et fit consentir tous ceux qui y avoient intérêt. Le corps du saint fut levé et renfermé dans une chasse d'argent du poids de cent livres ; il fut ensuite porté avec solennité dans le monastère de Val-Pentane, dit autrement Melleraye, qu'on appelle simplement aujourd'hui Moutiers, et il y fut placé en l'église Notre-Dame, où il éclata en miracles.

Les voyages que Hugues avoit souvent faits en Bourgogne, avoient été pour l'utilité de l'Etat. Depuis ce temps là il en fit d'autres pour contenter sa dévotion particulière. Il alla à Rome d'où il rapporta une absolution que le pape Jean XIX lui donna pour calmer les scrupules qu'il avoit de s'être si longtemps occupé au métier de la guerre. Par la suite sa dévotion le poussa à aller jusqu'à Jérusalem visiter le Saint Sépulcre. Il ne survécut pas de beaucoup à ce dernier voyage ; mais aussi, étant de retour, il résida le restant de ses jours dans son diocèse, sans plus se mêler d'aucune affaire étrangère, se contentant de mener une vie douce et retirée.

Son nom se trouve en différents actes, à l'occasion des donations qu'il fit à plusieurs églises. Il est nommé dans l'histoire de Chalon, comme ayant donné, en 1032, aux évêques de cette ville, l'église Notre-Dame de Laone, pour leur servir de second siège, et comme ayant légué, en 1039, des biens aux chanoines de la cathédrale, à condition qu'ils célébrassent l'octave du patron. Voulant favoriser l'abbaye de Cluny, il souscrivit, la vingt-sixième année du roi Robert, à l'exemption des dîmes que Geoffroy, évêque de Chalon, accorda conjointement avec ses chanoines pour la terre de Jully, à la prière de saint Odilon. Il donna à la même abbaye, vers l'an 1019, la moitié de la terre de Givry, située au comté de Dijon, pour le repos de son père et de sa mère : et, par un acte passé à Auxerre, l'année 1038 ou la suivante, il donna à saint Odilon l'église de Saint-Cyr-sur-Grosne, avec la justice et la forêt qui lui appartenoient. En 1019, après avoir assisté à la dédicace de l'église Saint Philibert de Tournus, il donna à ce monastère le village appelé Islez ou Isles, et un droit de pêche sur la rivière de Saône : en reconnaissance de quoi les religieux lui accordèrent l'étendard ou la bannière de saint Philibert, et le déclarèrent le protecteur de tous leurs biens. En 1030, il ratifia les donations faites par Geoffroy, évêque de Chalon, au

monastère de Saint-Hippolyte. En 1037, il approuva la donation de Renaud, comte de Dijon, en faveur des religieux de Flavigny, d'une place à faire du sel en la ville de Salins. L'auteur de la Chronique de Saint Bénigne de Dijon, parle de lui honorablement à l'occasion du don qu'il fit d'un vase d'or, pesant cinq livres, pour être employé à la confection d'un calice. Son nom se trouve encore parmi les souscriptions d'un concile d'Autun où l'évêque Helmuin accorda la réunion de l'abbaye de Corbigny à celle de Flavigny.

Cet évêque, voyant la fin de ses jours approcher, fit encore une action très remarquable. Il ordonna qu'on rebâtît à neuf l'église Notre-Dame de la cité d'Auxerre : et, en effet, l'on en commença l'édifice de son vivant. Comme il sentit les atteintes de la mort, il se transporta au monastère de Saint Germain, dont il avoit béni l'abbé Odon six ans auparavant : il s'y fit donner l'habite de religieux, et, après le quatrième jour, mourut en paix. Son décès arriva le quatrième jour de novembre ; et son corps fut inhumé dans l'église du monastère ; mais on n'en sait point l'endroit. L'année de cette mort doit être 1039, selon la supputation la plus exacte, parce que suivant Glaber, auteur contemporain, Hugues mourut dans une année qu'il arriva une éclipse de soleil, le mercredi 22 aout ; ce qui est une époque certaine et appuyée par la petite chronique d'Auxerre chez le P. Labbé. Le Nécrologe de la cathédrale, rédigé de son temps, contient par addition l'annonce de sa mort en ces termes, au 4 novembre : Eodem die, Hugo decus pontificum emist spiritum. Il est aussi dans celui de Saint Bénigne de Dijon.... »

ANNEXE II : LE ROLE POLITIQUE DE L'EVEQUE d'AUXERRE

Extrait de l'introduction de « Les Gestes des évêques d'Auxerre » (Ed. *Les Classiques de l'Histoire de France, fondés par Louis Halphen, et publié sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, 42^{ème} volume ; Les Belles Lettres, Paris, 2006*) (p. XII et suiv.)

« Quand les chanoines Alagus et Raonogala, sans doute avec la participation d'Héiric et à la demande de l'évêque Wala, entreprennent leur ouvrage, la cité d'Auxerre occupe une place politique et culturelle de première importance dans le royaume de Charles le Chauve (840-878) : en tant que siège de l'évêque bien sûr, inscrit au terme d'une prestigieuse lignée épiscopale et possesseur d'un patrimoine considérable, mais aussi en tant que capitale d'un comté et lieu de la riche et prestigieuse abbaye Saint-Germain.

A la faveur du déclin des Mérovingiens, les évêques d'Auxerre avaient ajouté à leur autorité religieuse un réel pouvoir politique. Dans les années 710, l'évêque Savaric s'était soumis par les armes les pagi limitrophes de l'Auxerrois (Orléans, Nevers, Tonnerre, Avallon et Troyes) et son successeur Hainmar est considéré par les auteurs du texte que nous présentons comme « duc de presque toute la Bourgogne ». Il est vraisemblable que l'institution comtale avait été absorbée par l'institution épiscopale comme dans d'autres cités de Gaule : du moins ne connaît-on pas de comte d'Auxerre pour cette époque. Le pouvoir des évêques s'appuie sur un patrimoine considérable dont on suit la croissance dans notre texte : au début du VIII^{ème} siècle toute la richesse foncière de l'église, celle de la cathédrale Saint-Etienne et celle de la dizaine d'établissements monastiques que nous connaissons – dont le plus riche est bien sûr l'abbaye Saint-Germain – sont au pouvoir de l'évêque, toujours considéré comme fondateur des monastères.

Les princes pippinides, Charles Martel puis Pépin le Bref, s'implantent dans la région à partir des années 740 et brisent la puissance des évêques en leur enlevant une grande partie du patrimoine qu'ils détenaient jusque là. Ils en attribuent une partie en bénéfice à leurs fidèles, des « vassi dominici bavarois » précise notre texte, et détachent les abbayes des possessions de l'évêque pour en faire des abbayes « ayant leur abbé particulier », c'est-à-dire relevant en fait du pouvoir royal et non plus du pouvoir épiscopal. Sous Charlemagne, si l'on en croit nos Gesta, des domaines et un certain nombre d'abbayes ont été restitués à l'évêque, mais l'abbaye Saint-Julien et surtout l'abbaye Saint-Germain sont restées abbayes royales. Dans le même temps est réapparu un comte d'Auxerre, dont on apprend par notre texte que le premier s'appelait Ermenold, et l'institution se maintint au IX^{ème} siècle, rivale ou au moins contrepoids de l'institution épiscopale.

On peut donc considérer, avec Yves Sassier, qu'au tournant des VIII^{ème} et IX^{ème} siècles se dessinent en Auxerrois trois pôles de puissance et d'influence qui seront une constante des siècles suivants : l'évêché, puissance renaissante après une courte mais sévère éclipse, étroitement lié à l'autorité royale ; l'abbaye Saint-Germain, indépendante de l'évêque et directement rattachée au roi ; le comte, représentant du roi.

Sous le règne de Louis le Pieux (814-840), fils et successeur de Charlemagne, la réforme des collèges de chanoines issue du concile d'Aix-la-Chapelle de 816, fut appliquée à Auxerre par l'évêque Angelelme, d'origine bavaroise. C'est sous cette règle d'Aix que vivaient Alagus et Rainogala. L'évêque Héribold, puis son frère Abbon, bavarois d'origine eux aussi et neveux d'Angelelme, furent très proches de la cour de Louis le Pieux puis de celle de Charles le Chauve. Quant à Chrétien, dernier évêque auquel Alagus et Rainogala consacrent une notice, il est Alaman d'origine. Manifestement le roi a nommé des évêques choisis parmi ses fidèles. Le procédé a été le même pour ses successeurs : Wala, le commanditaire des Gesta, est un conseiller écouté de Charles le Chauve qui lui confie le gouvernement du royaume quand il part pour l'Italie en 877 ; Wibald, puis Hérifrid, les deux derniers évêques du IXème siècle, doivent aussi leur élévation à la faveur royale. Tous ces personnages sont passés par le Cour, et présentent de parfaits profils d'évêques carolingiens, lettrés de bon niveau et administrateurs avertis.

L'abbaye Saint Germain reçoit divers privilèges, dont la libre élection de son abbé, conformément à la Règle de Saint Benoît, rappelée au concile d'Aix. Mais la tendance est à l'intervention royale et deux diplômes de 853 et 859 mentionnent l'abbé Hugues « proche du roi ». Il s'agit de celui que l'historiographie désigne comme Hugues l'Abbé, fils du Welf Conrad et neveu de l'impératrice Judith, mère de Charles le Chauve. Quant à Conrad, frère d'Hugues, il est alors comte d'Auxerre. La famille des Welf a ainsi tenu Auxerre de 852 au plus tard, jusqu'en 862-863, date à laquelle Hugues et Conrad, en se ralliant au roi Lothaire II, perdent l'abbatit de Saint Germain et le comté d'Auxerre. Mais Hugues revient dans le royaume de Charles le Chauve et retrouve son abbatiat avant 870 : c'est lui l'abbé de Saint Germain au moment où les chanoines Alagus et Rainagola rédigent les Gesta.

Le rôle de la famille des Welf a été très important dans l'histoire d'Auxerre : Conrad l'Ancien, père de Hugues l'Abbé et du comte Conrad, a participé de façon décisive à l'embellissement de l'église et de la crypte de Saint Germain vers 840, peut-être comme abbé laïque, assurément comme mécène. Il a établi un rapport privilégié entre le monastère et sa famille. Mais de fait, dès lors qu'il n'y a plus d'abbé régulier, c'est le roi qui reste l'autorité la plus constante tandis que les abbés changent. Charles le Chauve est présent à l'ouverture du tombeau de Saint Germain en 841 et il fait plusieurs séjours à l'abbaye où il place ses fils, d'abord Lothaire puis Carloman comme abbés de 863 à 869. Il n'expédie pas moins de douze diplômes en faveur de l'abbaye, ce qui la place au troisième rang des bénéficiaires de diplômes royaux, derrière Saint Denis et Saint Martin de Tours.

.....

Avec la mort de Charles le Chauve en 877 s'était terminé le temps de la forte présence des rois carolingiens à Auxerre. C'est un nouveau pouvoir princier qui s'affirme ensuite, celui du comte d'Autun et futur duc de Bourgogne, Richard le Justicier : l'abbaye Saint Germain tombe en son pouvoir et celui de ses successeurs pour près d'un siècle, tandis qu'avec la mort d'Hérifrid (910) se termine le temps des évêques issus de la cour royale et s'ouvre celui des évêques promus par les pouvoirs régionaux.

Au Xème siècle, l'Auxerrois fait partie intégrante de la principauté bourguignonne formée par Richard le Justicier autour de son comté d'Autun à partir de 890. Richard devient abbé de Saint Germain vers 893 et comte d'Auxerre entre 892 et 900. Le

pouvoir du comte s'arrête en principe où commence l'immunité de l'abbaye, mais l'abbé et le comte étant le même homme son pouvoir est immense. Le troisième pôle de pouvoir, l'évêché, passe aussi progressivement sous le contrôle de Richard. Pour l'élévation de Géran en 909 il a concédé l'élection à son vicomte Ragenard. Pour celles des évêques suivants, il intervient directement et les sources ne font plus mention d'une quelconque intervention royale. Le rituel d'élection et de consécration de l'évêque se déroulant à Saint Germain, l'abbé, et en l'occurrence Richard, jouait un rôle capital dans l'élévation de l'évêque. Il détenait de fait la totalité des pouvoirs comtaux, abbatiaux et épiscopaux. Ses fils Raoul et Hugues le Noir, semblent avoir exercé les mêmes pouvoirs.

Mais en 936, la restauration carolingienne en la personne du roi Louis IV d'Outre-Mer et l'offensive de ce dernier contre Hugues le Noir, hostile à son élévation au trône, marquent l'entrée en scène d'un nouveau protagoniste, le duc des Francs Hugues le Grand, qui apparaît dans un acte de cette année là comme abbé de Saint Germain. Progressivement Hugues le Grand étendit son emprise sur toute la Bourgogne dont héritèrent ses deux fils, Otton en 961, puis Henri de 965 à 1002. Ce duc Henri fit réformer le monastère Saint Germain en 987-989 par l'abbé de Cluny Mayeul, qui établit Heldric comme abbé régulier. Mais il ne renonça pas à toute autorité sur le monastère ni au pouvoir ducal sur la cité, bien que l'on voit apparaître à ses côtés un comte, Landri de Nevers, qui a peut-être tenté d'exercer le pouvoir comtal sur Auxerre sans y être parvenu.

Pour le duc de Bourgogne, en cette fin du Xème siècle, l'évêché d'Auxerre aussi représente un enjeu de pouvoir important. Le propre frère du duc Henri, Héribert, avait été évêque de 962 à 971 ; il a fait construire des châteaux et concédé des bénéfices. Il a bien sûr été élu avec l'appui du duc son frère, comme le sera Hugues de Chalon en 999. Mais en 996, un candidat du duc avait été écarté par le clergé d'Auxerre et c'est le roi Robert le Pieux qui avait arbitré en faveur de l'évêque Jean, élu clero et populo. En 999, Hugues de Chalon est certes élu par le duc, mais son élection est confirmée par le roi. L'évêché tend donc à redevenir évêché royal. Hugues, le nouvel évêque, tenait de son père le comté de Chalon, de sa mère des biens dans la région de Beaune, ainsi que les châteaux de Cosne et de Varzy. Par son accession à l'épiscopat il reçoit la majeure partie de l'Auxerrois avec les châteaux de Toucy et de Saint-Fargeau : il peut donc faire figure de concurrent du duc. Mais notre texte nous apprend aussi que le duc a épousé la sœur de l'évêque, et les rapports semblent être restés confiants. Pourtant il apparaît que le pouvoir ducal est menacé par la puissance renforcée de l'évêque au moment où le roi reprend tout son poids dans l'élection.

La mort du duc Henri au début du XIème siècle (1002) fut suivie d'un violent conflit pour le contrôle de l'héritage bourguignon. Auxerre semble avoir été le principal théâtre d'affrontement et c'est finalement le roi Robert le Pieux lui-même qui réussit à imposer sa domination sur le duché de Bourgogne et le comté d'Auxerre. De quelle façon ? Les historiens ont longtemps pensé que Renaud, fils du comte Landri de Nevers, avait épousé une sœur du roi Robert le Pieux au moment où ce dernier était devenu duc de Bourgogne. Ainsi le comté d'Auxerre aurait-il été transformé en une sorte d'annexe du comté de Nevers vers 1005, et cela pour deux siècles. Yves Sassier a révisé ce schéma en montrant que ce n'est qu'entre 1020 et 1023 que Renaud avait épousé Advise, qui n'est pas la sœur du roi Robert, mais sa fille. Elle fut la mère du dernier évêque d'Auxerre au XIème siècle, Robert dit « de Nevers » ce que confirment nos Gesta. Le même historien a reculé la date d'accession d'un comte de Nevers au

comté d'Auxerre en jusqu'en 1031-1032, époque à laquelle le duché de Bourgogne a été acquis par Robert, frère cadet du roi Henri Ier. Jusque là, c'était en fait l'évêque d'Auxerre, et précisément Hugues de Chalon, qui était le véritable lieutenant du roi en Auxerrois et dans le duché. On comprend mieux ainsi la tenue d'un concile de paix à Héry en 1023-1024, à l'instigation de l'évêque Hugues et sous la présidence du roi Robert le Pieux. L'Auxerrois est le trait d'union entre Francia et Bourgogne : le roi de France et duc de Bourgogne Robert le Pieux entend contrôler directement cette région et semble y être parvenu jusqu'à sa mort en 1031. Mais alors son gendre Renaud de Nevers se pose en héritier du comté d'Auxerre, à moins que le comté ne lui ait été concédé par son beau-frère, le nouveau roi Henri Ier, pour contrer « le véritable désastre que représentait pour lui l'abandon du duché à son frère Robert ».

D'où le conflit qui, à partir de 1040, opposé Renaud, comte de Nevers et d'Auxerre, à Robert, duc de Bourgogne. Cette crise politique secoua tout l'Auxerrois au milieu du siècle...

.....

La Réforme Grégorienne s'affirme (ndlr : à la fin du XIème siècle) et Humbaud, successeur de Robert de Nevers, est élu sans intervention royale ni comtale : le pouvoir de l'évêque et celui du comte sont désormais bien distingués.

C'est la fin d'une pratique qui remontait au VIIIème siècle au moins, où des évêques comme Savaric et Hainmar s'étaient constitué, en marge du pouvoir mérovingien déclinant, de véritables principautés cumulant pouvoirs laïques et ecclésiastiques, comitus et épiscopatus. Sans doute les premiers carolingiens avaient-ils cherché, en enlevant aux évêques une partie de leur patrimoine, à rétablir un pouvoir comtal autonome. Mais très vite, au cours du IXème et au Xème siècle, les évêques ont recouvré la plus grande partie de leurs possessions et de leurs pouvoirs sur l'ensemble de la cité et du pagus. Quand Hugues de Chalon est devenu évêque en 999, il était déjà détenteur des châteaux de Cosne et de Varzy, et il acheva ainsi d'assurer à l'évêque d'Auxerre la maîtrise incontestée de la majeure partie de l'Auxerrois. En s'emparant du duché de Bourgogne en 1005, le roi Robert le Pieux a maintenu l'union de l'Auxerrois au duché, et l'évêque, nommé avec son consentement, était son représentant à Auxerre.

Mais avec la mort de Robert le Pieux (1031) et le partage de son héritage, l'union de l'Auxerrois et de la Bourgogne cessa : Renaud de Nevers devint comte d'Auxerre et le duc de Bourgogne perdit toute influence sur l'élection de l'évêque. Après l'épiscopat d'Hugues de Chalon (+1039), l'évêché est resté royal : que le roi y nomme le fils du comte de Nevers en 1076 achève le processus tout en s'inscrivant dans une longue tradition de rapprochement du pouvoir comtal et du pouvoir épiscopal caractéristique de l'église d'Auxerre. Elle est remise en cause par la réforme grégorienne comme nous le verrons dans le second volume. »

ANNEXE III : LES ORIGINES DE DONZY

Extrait de « **Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois du Xème au début du XIIIème siècle.** »

« Trois familles de seigneurs chatelains, nous le savons, dominant au XIIème siècle, l'ouest de l'Auxerrois : les Donzy, les Toucy et les Saint-Verain.....Remonter le plus haut possible dans les origines de chacune d'elles en passant à l'épreuve des sources la théorie traditionnelle selon laquelle l'apparition des seigneuries châtelaines contrôlées par les Donzy, les Toucy et les Saint-Verain, aurait été due à une initiative prise au début du XIème siècle par l'évêque d'Auxerre Hugues de Chalon⁹, puis mesurer l'assise territoriale et la puissance de ces familles, c'est ce à quoi l'on s'attachera en faisant de chacun de ces lignages.....

Donzy : ce lignage est apparu en Auxerrois dès le début du XIème siècle, en la personne d'un certain Geoffroy, seigneur du château de Semur-en-Brionnais. Au tournant de l'an Mil, Geoffroy a épousé Mathilde, sœur de l'évêque Hugues de Chalon, et c'est probablement ce mariage qui se trouve à l'origine de l'implantation de sa descendance à Donzy, localité située à mi-chemin entre Cosne et Varzy, les châteaux possédés par Aélis de Chalon, mère de Mathilde, puis par l'évêque Hugues, frère de cette dernière.

Quasi inexistante, la documentation auxerroise du début du XIème siècle n'aide guère à cerner de façon précise l'assise de la puissance de ce Geoffroy. Seul un court passage des « Gesta Abbatum Sancti Germani Autissiodorensis », très postérieur à cette période, signale qu'entre 1010 et 1024, un Gaufridus Domiciacensis a concédé à Saint Germain une diminution du « salvamentum » qu'il prélevait sur les villae de Diges, Bernay, Orgy et Arqueneuf, dépendantes de l'abbaye. Par l'emploi de l'épithète « domiciacensis », les Gesta suggèrent que dès cette époque, Donzy est le centre autour duquel rayonne ce personnage en qui il convient sans doute de reconnaître l'époux de Mathilde de Chalon. En outre, la localisation des terres de l'abbaye concernées par cette libéralité – elles sont situées à une distance respectable de Donzy, entre Auxerre et Saint-Sauveur – suggère que la région contrôlée par Geoffroy dépasse les environs de Donzy et se prolonge vers le nord-ouest, au-delà des rives de l'Ouanne et jusque dans les environs presque immédiats d'Auxerre. Enfin, il ressort de la mission de protection impartie à Geoffroy, autant que de la mention des « ministri » attachés à sa personne, que, dès le premier tiers du XIème siècle, ce personnage exerce vraisemblablement un pouvoir assorti des moyens de maintenir ou de rétablir la paix dans les domaines de l'abbaye, c'est-à-dire les attributs d'un titulaire du ban.

Passé le milieu du XIème siècle, les sources se font un peu plus précises. En 1055, une charte de l'évêque d'Auxerre, Geoffroy de Champallement, met en scène Hervé, fils de Geoffroy de Semur et de Mathilde, et plusieurs de ses enfants. Hervé de Donzy a prié l'évêque de concéder à Cluny l'église du Vieux Donzy...Accédant à sa demande, Geoffroy de Champallement a procédé à la donation. En outre il a donné sa licencia à

⁹ Sur cette théorie voir en particulier Challe, « Histoire de l'Auxerrois », (pages 101 et suiv.)

toute personne désireuse de concéder à Cluny un bien...à deux exceptions près, concernant le monastère de Cessy-les-Bois et l'église du Vieux-Gien.

.....

Trente ans plus tard, en 1086, une autre charte met en scène le fils et successeur d'Hervé, Geoffroy, alors comte de Chalon. On y voit Geoffroy approuver la donation de biens et de coutumes, faite à La Charité par un certain Geoffroy, sgr d'Ouanne. Cet acte clôt la courte liste des textes du XIème siècle qui permettent d'évaluer la puissance auxerroise du lignage issu de Geoffroy de Semur, sans nous renseigner de façon rigoureuse sur l'existence d'une seigneurie castrale à Donzy et à Gien au profit de cette famille. Pour Donzy, il faut attendre le début du XIIème siècle pour que l'obituaire de Saint-Etienne d'Auxerre établisse, par l'emploi du possessif, que le castrum, dont l'existence est attestée pour la première fois par cette même source, relève de ce Geoffroy de Chalon que l'on aperçoit en 1086, dans l'acte pour La Charité.

.....

Toutefois, ce serait faire preuve d'une prudence excessive que de subordonner dans le temps l'apparition d'une vaste seigneurie à l'éclosion d'une terminologie permettant d'affirmer de façon certaine qu'il existe à Donzy un castrum appartenant au comte Geoffroy de Chalon. La seigneurie éminente de Geoffroy sur la châtellenie d'Ouanne en 1086, la mention au début du siècle de ministri attachés à Geoffroy Ier et chargés du « sauvement » des villae de Saint Germain, nous paraissent propres à rendre très vraisemblable l'existence d'une telle seigneurie dès la première moitié du XIème siècle. Il n'est pas impossible que, comme le suppose Jean Richard, celle-ci soit née aux environs de l'an Mil à la suite de partage de l'héritage d'Aélis entre Hugues de Chalon et Geoffroy son beau-frère. Bien sûr, il serait hasardeux de considérer globalement la présence du lignage à Donzy, à Gien ou à Ouanne comme le résultat de ce partage. La localisation de Donzy, entre Cosne et Varzy, rend probable que ce lieu ait appartenu au territoire contrôlé par Aélis. Mais ce n'est pas nécessairement le cas de Gien ou d'Ouanne, qu'aucun texte n'attribue à Aélis.

.....

Voyons maintenant de quoi se compose, au XIIème siècle, la seigneurie des Donzy. Leur puissance ne recouvre pas, loin de là, un ensemble homogène. En particulier, il n'y a pas de continuité territoriale entre les châteaux de Donzy et de Gien, séparés l'un de l'autre par un vaste territoire, qui – on le verra plus loin – relève pour l'essentiel d'un autre lignage, celui des sires de Toucy-Saint-Fargeau.

.....

...à Donzy, le lignage a été durant le XIIème siècle, en relation plus ou moins étroite avec les monastères des environs ; d'où une documentation qui permet de situer, non sans de très nombreuses imprécisions, la zone au sein de laquelle s'exerce l'influence des seigneurs du lieu. Vers le sud, le territoire paraît englober la forêt de Donzy, et s'étendre jusqu'aux environs immédiats de la forteresse comtale de Chateauneuf, voir jusqu'à Narcy, proche de La Charité. Au nord, la vallée de la Nohain et ses abords, jusqu'à Entrains, en relèvent probablement, tandis qu'à l'est, les sires de Donzy interviennent dans les environs de Bourras, la Chapelle-Saint-André et Etais-la-Sauvin.

Il n'y a cependant pas qu'au sein de cet ensemble territorial que les Donzy signalent leur présence au cours du XIIème siècle. Au nord, si aucun texte ne vient confirmer la mouvance donzienne sur la châtellenie d'Ouanne, attestée en 1086, une charte de 1151 nous apprend en revanche que le sire de Donzy est toujours titulaire du sauvement de Diges, l'une des quatre villae de Saint Germain contrôlées, au début du XIè par Geoffroy de Semur. Présent dans la région de Vermenton, à l'est de l'Yonne, il l'est également sur les rives de la Loire où ses interventions, qu'elles aient pour théâtre la région de la Celle-sur-Loire, Bonny, voir Cosne, où vers 1160-1170, il

succède au comte de Nevers dans la possession du castrum, établissent qu'il détient quelques jalons entre ses seigneuries de Donzy et de Gien.

Voilà tout ce que les sources du XIIème siècle nous enseignent sur les possessions des sires de Donzy en Auxerrois. Malheureusement, les lacunes de notre documentation nous interdisent de savoir si, dès cette époque, existe ce réseau de grands vassaux qui, tels les seigneurs de Toucy et ceux de Saint-Verain, tiendront au XIVème siècle une partie non négligeable de leurs domaines des sires de Donzy . Rien ne prouve que ces mouvances aient existé dès le XIIème siècle, et on ne peut exclure l'hypothèse d'inféodations tardives, liées au surcroît de puissance qu'allait conférer à Hervé de Donzy et à sa descendance la mainmise du comté de Nevers.

En fait, Donzy, Gien, voire Cosne, avec leurs seigneuries castrales, ne forment qu'une partie de la richesse territoriale des sires de Donzy ; ainsi Hervé II de Donzy est-il, au début du XIIème siècle, en possession de la seigneurie de Chatel-Censoir, situé sur la rive droite de l'Yonne, aux confins de l'Avalllois, qu'il partage avec son parent Savary de Chalon ; il n'est d'ailleurs pas exclus que cette seigneurie, dont son fils Geoffroy est encore le co-titulaires au milieu du XIIème siècle, ait fait partie au siècle précédent, de la fraction de l'héritage d'Aélis de Chalon, échue à Geoffroy de Semur, bisaïeul d'Hervé.... »
